



CREER UNE FILIERE D'IMPORTATION EN COMMERCE EQUITABLE

Quelques conseils pratiques pour s'impliquer dans le commerce équitable...

LES DIFFERENTES OPTIONS

✓ Quel type d'activité ?

1. Créer une activité d'importateur détaillant

Les structures appelées importateurs détaillants importent des produits issus du commerce équitable pour les vendre directement au consommateur final par l'intermédiaire de leur propre point de vente. La création de ce type d'activité nécessite donc de développer en parallèle une activité de distribution. Il est assez contraignant de combiner ces deux métiers. L'entrepreneur est par exemple souvent amené à voyager pour rencontrer ses fournisseurs et doit trouver une solution pour faire fonctionner son point de vente.

2. Créer une activité d'importateur grossiste

Les importateurs grossistes importent des produits issus de commerce équitable pour les vendre à des distributeurs. La stratégie de la structure détermine le ou les réseaux de distribution appropriés :

- les boutiques spécialisées en commerce équitable,
- les grandes et moyennes surfaces : ce type de distribution nécessite la mise en œuvre de moyens importants (gros volumes de marchandises, procédures de labellisation...),
- les circuits non spécialisés en commerce équitable : commerces de détail classique, magasins biologiques, associations de solidarité, etc.
- les circuits de vente par correspondance et vente en ligne, spécialisés ou pas en commerce équitable,
- le hors domicile : collectivités locales, administrations, cafés, hôtels, restaurants, distributeurs automatiques, entreprises, etc.

Enfin, certaines structures d'importation peuvent cumuler les deux métiers. C'est-à-dire que les produits importés peuvent être vendus directement au consommateur par exemple par l'intermédiaire d'un site de vente en ligne, mais également vendus dans d'autres réseaux de distribution.

✓ Quelle garantie ?

1. Importer des produits garantis dans le cadre de réseaux de commerce équitable

Pour se lancer dans cette activité, il est recommandé de commencer par identifier les organisations de producteurs, d'exportateurs et de transformateurs. Il est préférable que ces partenaires soient membres d'un réseau international de commerce équitable (FLO, WFTO, EFTA...) pour que leurs démarches répondent à des critères de qualité environnementale et sociale reconnus. Par exemple, l'importation de produits labellisés Max Havelaar implique le paiement d'un « droit de marque » par l'importateur, qui est également soumis à des contrôles réguliers au Sud comme au Nord pour assurer le respect du cahier des charges. De plus, le cahier des charges est particulier à chaque filière d'importation, donc à chaque produit.

2. Importer des produits qui ne sont pas garantis par des réseaux existants

Il s'agit de mettre en place des filières auprès d'organisations de producteurs non affiliées à un réseau de commerce équitable. Cela suppose un travail préliminaire conséquent afin d'organiser ou de convertir cette filière en rédigeant une charte commune avec les producteurs et intermédiaires, et en contractualisant des engagements réciproques. On peut s'inspirer des critères des organisations de commerce équitable fixés au niveau national par la PFCE ou au niveau international par WFTO ou par FLO.



LES ETAPES INCONTOURNABLES DANS LA MISE EN PLACE DU PROJET

1. Se faire accompagner, conseiller

Différentes structures peuvent vous accompagner tout au long de votre démarche, ainsi que des associations de commerce équitable que vous trouverez dans la Fiche Repère « Lancer un projet de commerce équitable ».

2. Développer son idée avec précision

Cette étape est très importante car il s'agit de se poser les bonnes questions, qui détermineront les caractéristiques du projet de création. Voici quelques interrogations possibles : Quel(s) produit(s) importer ? Quel serait le mode de distribution du produit ? Quel est le caractère novateur des produits et du projet ?

3. Confronter l'idée avec son projet personnel

Cette étape permet de vérifier l'adéquation homme/projet.

4. Réaliser une étude de marché

Outre les études commerciale et financière inhérentes à toute création d'activité, d'autres éléments importants sont à prendre en compte lors de l'étude de marché. Tout d'abord, si le créateur n'est pas déjà en relation avec des producteurs ou artisans du Sud, il est conseillé de prendre contact avec les réseaux et organismes comme WFTO, l'EFTA ou Max Havelaar France pour connaître et identifier les organisations de producteurs, d'exportateurs et de transformateurs.

Il faut ensuite procéder à l'état des lieux exhaustif des difficultés rencontrées par les producteurs et les divers acteurs intervenant dans le processus de transformation ou de fabrication (enquête sur place en lien avec des ONG - consulter www.coordinationsud.org). L'objectif de cette étape est de déterminer la pertinence et la faisabilité de la création d'une filière équitable.

Le créateur vérifie également s'il existe des standards internationaux (FLO) pour une production et une commercialisation équitables concernant le(s) produit(s) sélectionnés. Sinon, il peut opter pour la garantie WFTO, qui atteste que l'organisation fait bien du commerce équitable dans ses pratiques, selon le respect du cahier des charges.

Enfin, la phase de détermination des prix des produits est primordiale lors d'une création de filière. C'est le dialogue avec le producteur qui va déterminer le prix du produit, même dans le cas de certains produits agricoles pour lesquels il existe un cours mondial. Le référentiel de certification de FLO impose notamment le respect « du prix minimum garanti » payé aux producteurs. Dans la plupart des cas, en plus du prix du produit lui-même, l'acheteur verse une « prime de solidarité » destinée à la coopérative de producteurs. Le montant de la prime de solidarité (ou prime de développement) représente un pourcentage du prix d'achat et est variable selon les structures d'importation. Le prix équitable inclut donc le coût environnemental et social, et assure au producteur un niveau de vie décent mais aussi une possibilité d'investissement.

Il est également important de prévoir le coût du préfinancement, l'importateur s'engageant à payer une part des commandes avant livraison, d'où une gestion particulière de la trésorerie.

Vous trouverez un certain nombre de distributeurs de produits du commerce équitable dans la liste des membres de la PFCE.

5. Rechercher des financements

6. Choisir un statut juridique

7. Lancer l'activité

LES MOYENS NECESSAIRES POUR DEMARRER L'ACTIVITE

Des frais particuliers sont à prévoir dans une activité de création de filière : le préfinancement des commandes, les frais de déplacement (voyages chez les producteurs), les primes de développement destinées aux producteurs, les frais d'expédition et de douanes, les frais éventuels de transformation, les frais de stockage et de conditionnement, et les frais de distribution.

EN SAVOIR PLUS...

Consulter aussi les Fiches Repère de la PFCE : www.commerceequitable.org